



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

AIRIGNY
CHAMBRAY
CHASSALAY
COULONGES
CULTON
CURIS
L'ORCHÊTE

GRANDELYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 06/12/2021

- Nombre de délégués en exercice :
33
- Nombre d'élus présents : 23
- Nombre de votants : 33

Date de la convocation

24/11/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
10/12/2021

Affichage du compte-rendu :
le 10/12/2021

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 17 DEC. 2021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémie CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN – Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2^{ème} délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)

Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémie CAMUS) –

Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)-(2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le lundi 6 décembre 2021, à 19h00, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-45

BAIL D'UN LOGEMENT DE LA MORELLE – CURIS AU MONT D'OR

Rapporteur : Franck DECRENISSE - Vice-Président à l'Agriculture

Un bail est à créer pour le nouveau locataire qui entrera dans ce logement en février 2022. Les conditions seront identiques à celles de son prédécesseur.

Il est donc proposé au conseil syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer ce bail et la convention référente.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 08/12/2021*

Béatrice DELORME,
Présidente



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télé-recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.